

Le 9 octobre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

13 644

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 645

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

ADOPTÉE

13 646

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2018 au montant total de 364 175,64 \$.

ADOPTÉE

13 647

**4. ENTENTE AVEC « AGRISCAR COOPÉRATIVE AGRICOLE »
CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

ATTENDU QUE le projet commercial de « Agriscar coopérative agricole », situé au 680 rue Jean-Rioux, nécessite de nouveaux branchements aux services municipaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

ATTENDU QU'une partie des travaux doit être exécutée dans l'emprise de la rue Jean-Rioux, propriété de la Ville de Trois-Pistoles;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement;

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée à ce sujet pour et au nom de la Ville par M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, avec « Agriscar coopérative agricole ».

ADOPTÉE

13 648

5. ENTENTE AVEC M. MARCEL ALBERT POUR L'ENLÈVEMENT D'UNE OBSTRUCTION DANS LE RUISSEAU HARTON

ATTENDU les dispositions de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU l'entente signée avec la MRC des Basques le 15 juin 2007 concernant la gestion des cours d'eau (réf. résolution #10 818);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée pour et au nom de la Ville par Mme Pascale Rioux, directrice générale, avec M. Marcel Albert, autorisant ainsi que soit retirée une obstruction privée située sur la propriété de M. Albert dans le ruisseau Harton.

ADOPTÉE

13 649

6. FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (chapitre S-3.4, r. 1) prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur le territoire couvert, la Ville de Trois-Pistoles prévoit les formations suivantes pour ses pompiers au cours de la prochaine année: trois (3) x programme pompier I, seize (16) x programme pompier II, deux (2) x formation d'auto-sauvetage, quatre (4) x formation matières dangereuses opération, six (6) x formation opérateur d'autopompe, six (6) x formation désincarcération et deux (2) x formation officier non-urbain;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Basques en conformité avec l'article 6 du programme;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles présente, au ministère de la Sécurité publique, une demande d'aide financière pour lesdites formations de ces pompiers dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »;

Que: cette demande soit transmise à la MRC des Basques.

ADOPTÉE

13 650

7. DIVERS (AUTORISATION)

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'École secondaire de Trois-Pistoles à tenir, au cours du mois actuel, une course de 3 km et une de 5 km dans une portion de ses rues, selon le tracé soumis à la Sûreté du

Québec; les dates prévues pour ces courses sont les 10 et 18 octobre, ou le lendemain en cas de pluie.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Des problématiques de sécurité et de bruit liées à certains automobilistes au centre-ville de Trois-Pistoles;
- La réglementation entourant la légalisation de l'usage récréatif du cannabis le 17 octobre prochain.

13 651

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que: la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier